La Cour suprême demande à Bolsonaro de s’expliquer sur la grâce accordée à des militaires

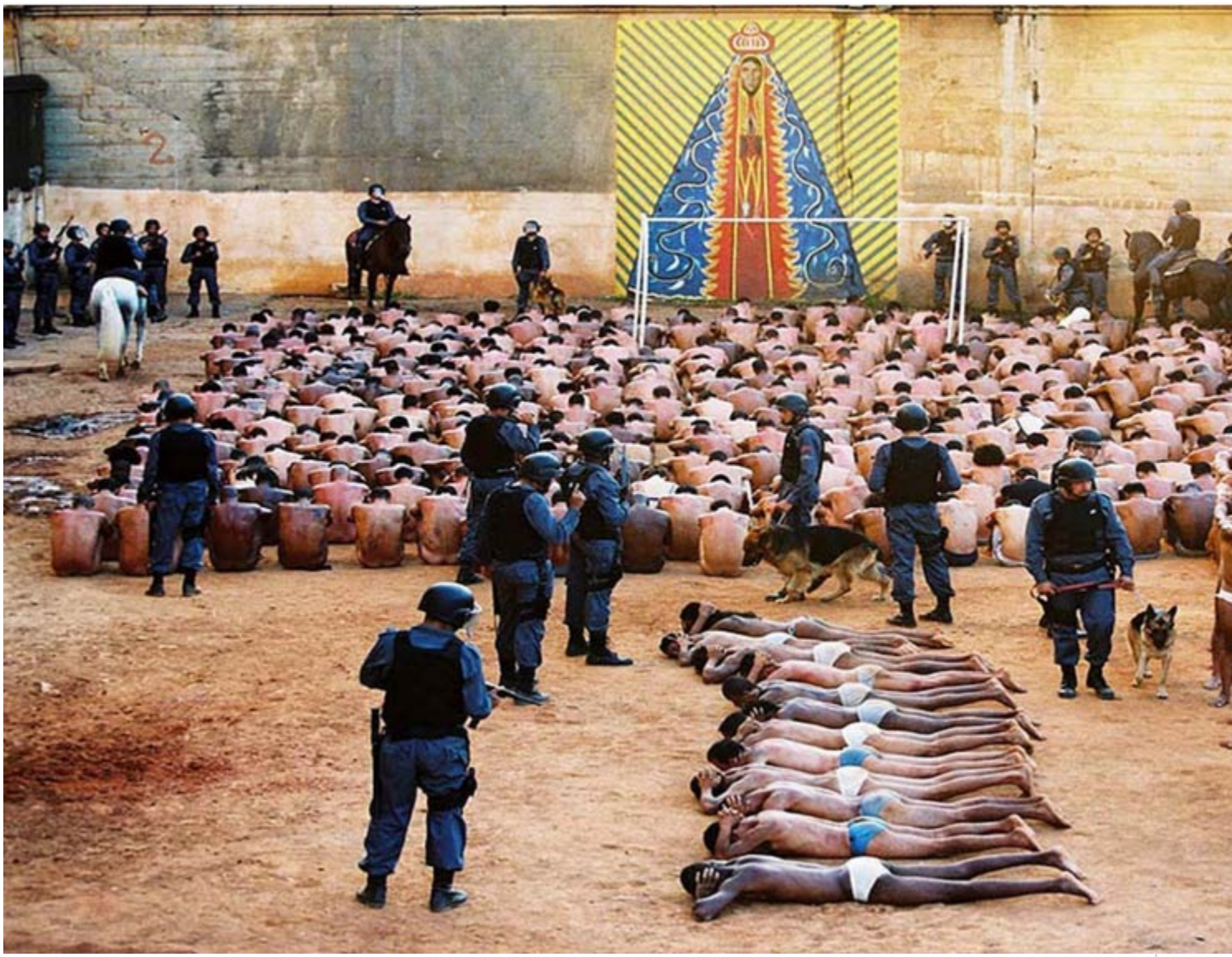

La Havane, 30 déc. (RHC)- La présidente de la Cour suprême du Brésil, Rosa Weber, a donné un délai de 48 heures au président Jair Bolsonaro pour s'expliquer sur la grâce accordée à des policiers militaires impliqués dans le massacre de prisonniers à Carandiru.

La mesure a été adoptée après que le bureau du procureur général a déposé mardi une action directe d'inconstitutionnalité de la disposition de Noël émise par l'ex-militaire.

Pour le procureur général Augusto Aras, l'article du décret qui permet, notamment dans le cas du massacre de Carandiru, que "les policiers militaires condamnés bénéficient du pardon de Noël, va à l'encontre de la dignité humaine et des principes du droit international public".

Après avoir reçu les représentations, Rosa Weber doit examiner la demande de suspension partielle de la grâce.

La demande d'information est une étape habituelle avant l'examen des dossiers.

Le 2 octobre 1992, 111 prisonniers, dont 84 n'avaient pas été jugés et condamnés pour leurs crimes, ont été tués lors de l'invasion par la police militaire (PM) pour contenir une rébellion à la Maison de détention de Carandiru, dans le nord de Sao Paulo.

Les combats entre les détenus se sont rapidement généralisés et ont tourné à l'émeute. C'est alors que des agents militaires ont été appelés à intervenir pour contenir le conflit.

Après une tentative ratée de négociation avec les détenus, le commandement de la police a décidé de pénétrer dans le lieu avec des mitrailleuses, des fusils et des pistolets.

Une demi-heure après l'entrée du PM, "les mitrailleuses se sont tues", raconte le médecin Drauzio Varela, dans son livre Estación Carandiru. Aucun policier n'a été tué dans cette action.

Selon le décret présidentiel de grâce, les agents des forces de sécurité accusés de crimes commis il y a plus de 30 ans seront graciés, même s'ils n'ont pas été condamnés en dernier ressort par la justice.

La responsabilité des actions de la police n'a commencé à être jugée que dix ans après les événements. En 2001, le colonel Ubiratan Guimarães, qui a dirigé l'opération à Carandiru, a été condamné à 632 ans de prison.

Sa défense a fait appel de la sentence, qui a été cassée et annulée par la Cour de justice en 2006.

Les études médico-légales présentées au cours du procès ont conclu que les 111 morts ont reçu 515 balles, dont 126 dans la tête, des balles qui, pour les organisations de défense des droits de l'homme, constituent la preuve que les détenus ont été exécutés sommairement.

Source: Prensa Latina

---

https://www.radiohc.cu/fr/noticias/internacionales/309308-la-cour-supreme-demande-a-bolsonaro-de-sexpliquer-sur-la-grace-accordee-a-des-militaires

Radio Habana Cuba